

Siège : Hôtel de Communauté
FORBACH

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Nombre de délégués : 62
En fonction : 62
Présents : 48
Procurations : 8

SEANCE DU 22 MAI 2025

VII. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

2. Environnement

a) Assainissement : validation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et lancement de l'enquête publique

Suite au transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) des communes vers la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2020, la collectivité a attribué à la société SAFEGE un marché d'étude concernant l'établissement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales du territoire le 27 août 2020.

Ce dernier d'un montant total de 76.330 euros HT est subventionné à hauteur de 70% pour l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM).

Après différents points d'étape présentés lors des commissions « Grand Cycle de l'Eau » et les nombreux échanges techniques effectués, cette étude entre dans sa 5^{ème} et dernière phase avec la finalisation du schéma et la définition du zonage d'application associé.

Les grands principes de l'étude sont listés ci-après :

- Cartographie, établissement de 3 cartes thématiques :
 - o Masses d'eau, zones humides et écoulements préférentiels
 - o Capacité d'infiltration des sols
 - o Risque d'inondation
- Note de calculs du dimensionnement, avec fiches d'informations thématiques à l'attention des particuliers
- Gestion de l'étude de sol en fonction des cas (dents creuses, immeubles collectifs, projets neufs...)

La Commission Grand-Cycle de l'Eau (CGE) a validé le schéma directeur avec l'abandon des contraintes d'étude de sol pour les projets isolés de maisons individuelles (dents creuses) le 23 avril 2025.

Pour ces projets de densification, seule une gestion de la pluie courante (13 mm / jour soit environ 80% des pluies) sera demandée. Cela représente, pour un projet de 150m² imperméabilisés, un volume à traiter à la parcelle de l'ordre de 2 m³ qui peut aisément être géré à la parcelle, sans contraintes particulières de réalisation ou d'entretien, par exemple :

- dans une noue ou un jardin de pluie (zone d'espaces verts aménagée en creux de l'ordre de 10cm sur une surface 30 à 40m²),
- sous forme de places de parking perméables sur structure réservoir (une structure de 40cm d'épaisseur sous les 2 places imposées par maison peut recueillir environ 3 m³ d'eau).

Les règles imposées dans le SDGEP viendront compléter et uniformiser les nouvelles dispositions déjà prises par les Communes ayant déjà révisé leur PLU sans apporter de contrainte majeure supplémentaire. Elles pourront être intégrées directement par les autres communes.

Les prochaines étapes consistent au lancement de l'enquête publique, à l'examen au cas par cas et à l'intégration des éléments techniques dans les différents PLU des communes pour les rendre opposables.

Le Conseil Communautaire,
après avis favorable de la Commission Grand Cycle de l'Eau,
et du Bureau,
décide à l'unanimité,

- de valider le principe du schéma directeur de gestion des eaux pluviales ;
- d'autoriser le Président à lancer l'enquête publique ainsi que la demande d'examen au cas par cas préalable correspondante.

Pour extrait conforme
FORBACH, le 22 mai 2025

Le Président

Jean-Claude HEHN
Maire d'Alsting



Secrétaire de séance
Eliane JACQUES

Eliane Jacques

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA FORBACH PORTE DE FRANCE (57)
Utilisateur : LE BLANC Gaelle

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_220525_16
Objet :	16 - ASSAINISSEMENT - VALIDATION DU SDGEP
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-05-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	057-245700372-20250522-CC_220525_16-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 057-245700372-20250522-CC_220525_16-DE-1-1_0.xml	text/xml	867 o
Document principal (Délibération) Nom original : 16 - ASSAINISSEMENT - VALIDATION DU SDGEP.pdf Nom métier : 99_DE-057-245700372-20250522-CC_220525_16-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	153.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 mai 2025 à 08h59min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 mai 2025 à 08h59min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 mai 2025 à 08h59min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 mai 2025 à 09h02min02s	Reçu par le MI le 2025-05-26